

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1021 et L. 1022-10.
Vu la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux membres et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant aux directeurs.
CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable et à Mme LAURENCE MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges métropole.
CONSIDÉRANT que M. Jean-François DESFARGES, assure les fonctions de Chef de service déplacements durables au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilité durable.
N° 28136


ARRÊTÉ
ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 1021 N du Code général des collectivités territoriales, à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice des mobilités au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RMOCEI et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction des mobilités.
- Tous les actes de services de la Direction des mobilités.
- Demande de rendez-vous et dérogation tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Procès-verbaux de réception - admission des fournisseurs courantes dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobilités.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction des mobilités).
- Demande de renseignements et avis que les administrations et/ou services de la Direction des mobilités.
- Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et avis sur les DICT et demandes de travaux relevant de la Direction des mobilités.
- Plans, renseignements disponibles dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des mobilités.
- Avis relatif à l'exécution des marchés de la Direction des mobilités n'entraînant pas d'engagement financier, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la programmation, notamment en état signé.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, à M. Jean-François DESFARGES, Chef de service déplacements durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28136.pdf**
(.pdf, 161,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**